Pricewaterhouse Coopers, un bureau international d'expertise comptable et de conseil fiscal, calcule chaque année la date du Tax Freedom Day : le jour de l'année où le travailleur (ou l'entreprise) belge s'est acquitté de toutes ses obligations fiscales. L'idée sous-jacente est que ce n'est que le lendemain qu'il commence à travailler pour lui-même. Ainsi, PwC fait une distinction artificielle entre le fait de travailler pour l'Etat et le fait de travailler pour soi-même...

De nombreux clients de PwC ont des portefeuilles bien remplis Ils ne veulent pas d'un Etat disposant de moyens financiers importants. Ce qui les intéresse, c'est la plus forte accumulation possible de richesses privées. Et pourtant, ils profitent, comme les autres citoyens, de tous les services organisés par l'Etat !

PwC néglige de préciser que pour ces catégories de gros possédants qui échappent à l'impôt, la « Tax freedom Day » se situe toujours bien dans les premiers jours de janvier et n'est compensée par aucune volonté de contribuer solidairement à la collectivité. Et il n'y a pas lieu d'en être fiers au moment où chaque citoyen se voit imposer des mesures d'austérité.

Cette date est l'occasion pour le **RJF (Réseau pour la Justice Fiscale)** et pour le **FAN (Financieel Actie Netwerk)**
de dévoiler une nouvelle fois la réalité sociale et fiscale belge et de plaider pour un
impôt
juste
réparti sur l'
ensemble
de la population à la mesure de sa capacité de contribution : remplaçons le « Tax Freedom Day » par le « Tax Justice Day ».

Des faits...

La Belgique reste un paradis fiscal pour les revenus mobiliers et immobiliers et un enfer

fiscal pour les revenus du travail ; les grosses fortunes continuent à croître, en toute tranquillité. Les sociétés quant à elles, sont logées à des enseignes très différentes : certaines paient le taux effectif prévu d'impôt (33,99%), d'autres paient peu, voire pas du tout d'impôt, mais dégagent des bénéfices plantureux, exemptés grâce aux multiples astuces légales , sans pour autant être tenues de créer des emplois ou de faire des investissements...

... et des chiffres :

- La fortune moyenne du 1% de Belges les plus riches est estimée à 7.545.870 euros.

- Les 10% de Belges les plus riches possèdent à eux seuls la moitié de la richesse belge totale.

- Les 10 familles les plus riches de Belgique possèdent ensemble 42 milliards d'euros.

- Les familles de Spoelberch, de Mevius et Vandamme, principaux actionnaires d'AB InBev et détentrices de la plus grosse fortune de notre pays, possèdent un patrimoine financier de 25,6 milliards d'euros, soit l'équivalent du **budget de l'assurance maladie en 2012.**

Dans le même temps,

-15 % de la population belge vivent au-dessous du seuil de pauvreté

-le gouvernement réduit la durée et le montant des allocations de chômage, accréditant la thèse que le chômage serait un choix

- la couverture de l'assurance maladie se réduit insidieusement : les riches ne le sentent pas mais les pauvres doivent de plus en plus souvent renoncer à se soigner.

Faire des choix...

Un montant d'1,2 milliard d'euros est nécessaire pour élever au-dessus du seuil de pauvreté le montant des allocations accordées aux pensionnés, sans-emplois, invalides, allocataires sociaux. C'est à peine 3% de la fortune personnelle de Bernard Arnault, ce riche homme d'affaires français domicilié à Uccle. Partout en Europe, les gouvernements mettent à mal notre modèle social : selon Eurostat, 115 millions d'Européens sont sous la menace de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

En se montrant peu enclin à taxer plus justement les riches et les **bénéfices** réalisés par les entreprises, notre gouvernement ne fait pas figure d'exception.

Or, personne, pas même les riches, ne peut se passer d'un Etat qui organise les fonctions collectives ! Même les enfants de privilégiés bénéficient d'un enseignement de qualité et gratuit ou de bons soins médicaux. Leurs parents et grands-parents ont besoin de soins, visitent nos musées, utilisent nos voiries publiques pour leur usage personnel ou pour réaliser les bénéfices sur lesquels ils ne paieront pas ou peu d'impôts.

Des solutions...

Par sens de l'équité, 80% des Belges réclament l'introduction d'un impôt sur la fortune.

Les Belges veulent que le gouvernement aille chercher les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de l'Etat en premier lieu auprès de ceux qui ont beaucoup d'argent. Quoi de plus logique puisqu'en Belgique les richesses sont réparties de façon très inégale.

Une politique équitable prend soin de tous et fait contribuer chacun à proportion de ses moyens. Une politique équitable comprendrait un impôt sur la fortune progressif. Les multimillionnaires comme Arnault seraient taxés à 1% sur la partie de leurs avoirs financiers supérieure à 1 million d'euros, à 2% sur la partie supérieure à 2 millions d'euros et à 3% sur la

partie supérieure à 3 millions d'euros.

En excluant l'habitation familiale à concurrence de 500.000 euros, ce tout petit impôt sur la fortune rapporterait à l'Etat presque 8 milliards d'euros. Assez pour augmenter le montant des allocations et pour éviter des restrictions dans des secteurs cruciaux comme le logement social, la sécurité sociale et l'enseignement.

En Belgique, le secret bancaire n'est toujours pas levé complètement. Il n'y a ni cadastre des fortunes, ni impôt sur la fortune, ni réelle taxation des plus-values. Si de telles mesures existaient, le gouvernement aurait assez d'argent pour payer la crise que les banques ont provoquée.

À ceux qui fuient l'impôt, l'écrivain américain Olivier Wendell Holmes adressait cette réponse : « Lorsque je paie l'impôt, j'achète la civilisation ».

Contacts :

Daniel Puissant (puissantd@gmail.com) Tél : 0257/56066 – 04/252 85 94

www : lesgrossesfortunes.be

François Gobbe (francois.gobbe@belgacom.net) Tél : 02/762 39 20

José Vermandere (jose.vermandere@moc-ct.be) Tél. : 071/31 22 56 – 0495/28 16 84

Le Réseau pour la Justice Fiscale réunit les syndicats et une trentaine d'O.N.G., de mouvements et d'associations de Wallonie et de Bruxelles.

Liste des adhérents au Réseau pour la Justice Fiscale :

A.C.R.F. (Action Chrétienne Rurale des Femmes), ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et l'Aide aux Citoyens) Wallonie-Bruxelles, C.A.D.T.M. (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde), Caritas Catholica, CETRI (Centre Tricontinental), CGé (Changement pour l'Egalité), C.G.S.L.B. (Centrale Générale des Syndicats Libres de Belgique), C.J.C. (Conseil de la Jeunesse Catholique), C.N.C.D – 11.11.11 (Centre National de Coopération au Développement), C.N.E. (Centrale Nationale des Employés), Collectif Solidarité contre l'Exclusion, Colupa, Communautés de Base (W-B), Crédal, C.S.C. (Confédération des Syndicats Chrétiens), Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble, Equipes Populaires, F.D.S.S. (Fédération des services sociaux), F.G.T.B. (Fédération Générale du Travail de Belgique), la F.G.T.B. wallonne, Fraternité séculière Charles de Foucauld, G.R.E.S.E.A. (Groupe de Recherche et d'Etude pour une Stratégie Economique Alternative), Inter-Environnement Wallonie, JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), Justice et Paix, Kairos Europe (W-B), La Lucarne, M.I.R. – I.R.G. (Mouvement International de Réconciliation – Internationale des Résistants à la Guerre), MOC (Mouvement Ouvrier Chrétien), Oxfam Solidarité, P.A.C. (Présence et Actions Culturelles), Peuples Solidaires, Réseau Financement Alternatif, RWLP (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté), SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises), U.R.B. (Union des Religieuses de Belgique), U.N.S.P. (Union Nationale des Services Publics).